



Akara Swiss Diversity Property Fund PK

(ISIN CH0333490321)

Emission de parts juin 2024

Bulletin de souscription

Le fonds Akara Swiss Diversity Property Fund PK est un fonds de placement contractuel relevant du type « fonds immobiliers pour investisseurs qualifiés » selon les articles 25 et suivants en relation avec les articles 58 et suivants de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Le fonds s'adresse exclusivement aux institutions exonérées d'impôts du deuxième pilier et du pilier 3a domiciliées en Suisse (notamment les institutions de prévoyance, les institutions au sens de la loi sur le libre passage, les institutions supplétives, les fonds de garantie, les fondations de placement, les fonds de bienfaisance, les fondations de financement, les fondations bancaires dans le cadre du pilier 3a) ainsi que les caisses d'assurances sociales et de compensation exonérées d'impôts (notamment les caisses d'assurance-chômage, d'assurance-maladie, d'assurance vieillesse, invalidité et survivants, à l'exception des sociétés d'assurance concessionnaires) en Suisse. Sont également admis comme investisseurs les fonds de placement, pour autant que leur cercle d'investisseurs se compose exclusivement des institutions exonérées d'impôts domiciliées en Suisse mentionnées ci-dessus. La présente souscription se base sur le prospectus d'émission du 17 avril 2024 et le contrat de fonds en vigueur au moment de la souscription, avec annexe de Akara Swiss Diversity Property Fund PK.

Délai de souscription	du 6 au 31 mai 2024, 12h00 La direction du fonds se réserve le droit de mettre fin prématurément au délai de souscription.
Rapport de souscription	33 parts actuelles (33 droits de souscription) donnent le droit de souscrire à 1 nouvelle part de Akara Swiss Diversity Property Fund PK
Prix d'émission	CHF 1'140,00 la part La commission d'émission (1,30% en faveur de la direction du fonds) et les frais accessoires (0,50% en faveur de la fortune du fonds) sont compris dans le prix d'émission.
Libération	28 juin 2024

Données sur le souscripteur

Nom de l'investisseur _____

Adresse (siège) _____

NP/Localité _____

Partenaire distributeur _____



Souscription

En tant que détenteur de _____ part(s) de Akara Swiss Diversity Property Fund PK, je souscris selon les conditions du prospectus d'émission :

après exercice de _____ droit(s) de souscription (No de valeur 134 436 709 / ISIN CH13444367094) et/ou après vente de _____ droit(s) de souscription (No de valeur 134 436 709 / ISIN CH13444367094)

_____ **parts de Akara Swiss Diversity Property Fund PK**

au prix d'émission de CHF 1'140,00 la part

La commission d'émission et les frais accessoires sont compris dans le prix d'émission.

No de valeur 33 349 032 / ISIN CH0333490321

Le paiement du prix d'émission s'effectue contre libération des parts le 28 juin 2024.

Remarque: en cas de volonté de souscrire à plus de parts que celles octroyées par l'exercice des droits de souscription détenus, l'investisseur doit compléter, en plus du présent bulletin de souscription, le bulletin séparé « Souscription libre ».

Transmission du bulletin de souscription

Le soussigné, après avoir rempli et signé le présent bulletin de souscription, doit procéder comme suit :

1. Remettre l'original du bulletin de souscription signé à sa banque suffisamment tôt ; *(comme condition de validité, la banque du soussigné transmet ensuite la copie du bulletin de souscription à la banque dépositaire, où il devra être reçu au plus tard le 31 mai 2024, 12h00)*
2. Envoyer la copie du bulletin de souscription signé par e-mail à la banque dépositaire (immo.desk@bcv.ch) ainsi qu'à la direction du fonds (investorservices@sps.swiss) en indiquant le nom de la banque où l'original du bulletin de souscription a été envoyé.

Seuls les bulletins de souscription dont une copie est remise à la banque dépositaire au plus tard le 31 mai 2024, 12h00 par un établissement bancaire suisse seront acceptés pour la souscription.

Libération et enregistrement des titres, mode de paiement

Libération des parts souscrites

au débit de mon compte No. _____

auprès de _____

Enregistrement

sur mon dépôt No _____

auprès de _____



Le soussigné confirme :

- avoir pris connaissance du fait que la souscription ne sera acceptée que lorsqu'une banque suisse l'aura remise à la banque dépositaire dans le délai (cf. date ci-dessus) ;
- que, au cas où il souscrirait moins de nouvelles parts qu'il n'en a droit sur la base du nombre de ses propres droits de souscription et renoncerait ainsi dans cette mesure à l'exercice de ses droits de souscription, il autorise la direction du fonds à attribuer les droits de souscription non exercés et les nouvelles parts ainsi devenues libres à de nouveaux intéressés, sans indemnisation de leur détenteur actuel ;
- satisfaire à l'une des qualifications suivantes :
 - Institutions exonérées d'impôts du deuxième pilier et du pilier 3a domiciliées en Suisse (notamment les institutions de prévoyance, les institutions au sens de la loi sur le libre passage, les institutions supplétives, les fonds de garantie, les fondations de placement, les fonds de bienfaisance, les fondations de financement, les fondations bancaires dans le cadre du pilier 3a), et/ou
 - caisses d'assurances sociales et de compensation exonérées d'impôts (notamment les caisses d'assurance-chômage, d'assurance-maladie, d'assurance vieillesse, invalidité et survivants, à l'exception des sociétés d'assurance concessionnaires) en Suisse, et/ou
 - fonds de placement, pour autant que leur cercle d'investisseurs se compose exclusivement des institutions exonérées d'impôts domiciliées en Suisse mentionnées ci-dessus.
- l'exactitude de ses indications :
 - quant à la qualification concernant le cercle d'investisseurs autorisés (ci-dessus) et
 - quant à la classification LSFIn (investisseurs institutionnels ou professionnels) qu'il a faite auprès de la banque où il a envoyé l'original du présent bulletin de souscription.Toute modification relative aux qualifications et indications susmentionnées est signalée sans délai à la direction de fonds et à la banque dépositaire. La direction de fonds et la banque dépositaire sont autorisées à procéder aux clarifications nécessaires auprès de tiers pour vérifier la qualification ;
- reprendre les parts pour son propre compte et en devenir le propriétaire juridique et économique, et non à titre fiduciaire ou pour le compte de tiers ;
- avoir pris connaissance du contenu du prospectus d'émission actuel ainsi que du contrat de fonds avec annexe de Akara Swiss Diversity Property Fund PK et l'accepter sans réserve ;
- relever sa banque ou la banque de l'institution souscriptrice du secret bancaire en relation avec cette souscription et l'autorise à divulguer à la direction du fonds ainsi qu'à la banque dépositaire le nom de l'institution souscriptrice ainsi que le nombre de parts souscrites ou qu'il détient ;
- s'engager irrévocablement à régler en espèces le prix d'émission pour les parts souscrites à la date de libération.

_____, le _____ 2024
Lieu / Date

Signature(s)



**Swiss Prime Site
Solutions** REAL ESTATE
ASSET MANAGERS

Swiss Prime Site Solutions AG
Alpenstrasse 15
CH-6300 Zoug

+41 58 317 17 17
www.spssolutions.swiss

Exclusion de responsabilité

La direction du fonds et la banque dépositaire se réservent le droit de reporter ou de ne pas procéder à l'émission de nouvelles actions à tout moment avant la date de libération en raison d'événements de nature nationale ou internationale, monétaire, financière, économique, politique ou technique, ou si des événements d'un autre type surviennent qui mettraient sérieusement en question le succès de l'offre.

Banque dépositaire : Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, Immo Desk, Tél. : +41 (0)21 212 40 96

Direction du fonds : Swiss Prime Site Solutions, Zoug, Tél. : +41 (0)58 317 17 98